



**Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8**

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

**Soixante-septième rapport annuel de la Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice prenant fin le
31 mars 2021**

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario est une agence provinciale gouvernée par un conseil conformément à la Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.15 et dont le mandat est d'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros principalement de produits agricoles situé dans la ville de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, promouvoir les aliments locaux au sens prévu de la loi sur les aliments locaux de 2013 ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires, et d'exécuter toutes les autres mesures nécessaires ou opportunes pour son exploitation et ses entreprises.

Membres de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice 2020-2021 : Kenneth W. Knox a été nommé à la présidence le 17 janvier 2019, a démissionné le 31 août 2020 et sa nomination a été révoquée le 26 octobre 2020. Mark Pearlman a d'abord été nommé au poste de membre le 15 novembre 2006 et ensuite au poste de vice-président le 31 août 2017 avec un mandat prenant fin le 30 août 2020. Christy McMullen a été nommé au poste de vice-présidente le 31 août 2020 et ensuite au poste de présidente le 14 octobre 2021 avec un mandat prenant fin le 14 octobre 2024. Larry Kieswetter a été nommé au poste de membre pour une période allant du 30 novembre 2016 au 28 novembre 2019, et a plus tard été nommé de nouveau pour une période prenant fin le 27 novembre 2022. Ian Mackenzie a été nommé au poste de membre pour une période allant du 8 mars 2017 au 7 mars 2020, et a plus tard été nommé de nouveau pour une période prenant fin le 7 mars 2023. Margaret Appleby a été nommée au poste de membre pour une période allant du 31 août 2017 au 30 août 2020, et Lino Vittorio a été nommé au poste de membre pour une période allant du 4 octobre 2017 au 3 octobre 2020. Len Turkevics a été nommé au poste de membre pour une période allant du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2022. John Den Boer a été nommé au poste de membre pour une période allant du 31 août 2020 au 30 août 2023, et Steve Bamford a été nommé au poste de membre pour une période allant du 4 octobre 2020 au 3 octobre 2023.

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario a fait face et continue de faire face à la pandémie de la Covid-19 qui a eu un impact considérable sur la position financière de la Commission et sur l'activité commerciale du marché. La commission a travaillé avec diligence



pour atténuer les pertes de revenus au cours de l'année. Avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario par le biais du programme de subvention de croissance communautaire, des fonds ont été mis à la disposition de la commission pour récupérer 70 % des frais liés à la Covid-19.

Tout au long de l'exercice, la commission a soutenu l'importante industrie agricole de l'Ontario et a perpétué la contribution vitale qu'apporte le Marché des produits alimentaires de l'Ontario à l'économie de la province. La commission s'assure que le marché est bien entretenu et fonctionne de manière efficace. Ainsi, il peut offrir un excellent service aux producteurs de l'Ontario, aux acheteurs de denrées alimentaires, aux détaillants et aux établissements, et ceux-ci continueront de l'utiliser comme grand point d'approvisionnement en fruits, légumes et produits agricoles frais, malgré les difficultés rencontrées cette année. Le marché met également à la disposition des producteurs et des distributeurs de denrées alimentaires de l'Ontario un circuit de vente en gros où ils peuvent distribuer et commercialiser leurs fruits et légumes frais et produits agricoles aux milliers d'entreprises des secteurs agroalimentaire et floral.

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario est autosuffisante et couvre toutes ses dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses d'établissement. Nous poursuivons le bon travail en respectant toutes les directives du protocole d'entente et de responsabilité du ministère ainsi que les exigences en matière de rapports.

La commission a enregistré un bénéfice net de 51 608 \$ pendant l'exercice fiscal 2020-2021, comparativement à un bénéfice net de 788 356 \$ pour l'exercice fiscal 2019-2020. Ceci est une conséquence directe de la diminution de l'activité commerciale causée par la pandémie. Au cours de l'année, la commission a soigneusement géré ses dépenses dans la mesure du possible et les dépenses qui ont dépassé le budget de plus de 25 000 \$ étaient celles des postes suivants : salaires, amortissement, réparations et entretien, et enlèvement des déchets. La commission a considéré l'année réussie, malgré ces circonstances difficiles, même si elle n'a pas atteint les cibles annuelles générales du budget. Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont totalisé 316 815 \$.

Le volume de fruits et de denrées alimentaires distribués par l'entremise du marché pendant l'exercice financier 2020-2021 se situait à approximativement 885 446 tonnes (1,77 million de kilogrammes), ce qui constituait une baisse de 15,6 % par rapport à l'exercice financier 2019-2020 causée par la pandémie de la Covid-19 et les restrictions sanitaires imposées. La part de produits agricoles cultivés en Ontario et vendus au marché représente environ 35 % à 40 % du total. La commission fait promouvoir sans relâche l'ensemble de ses installations, dont la vente de fruits, de légumes et de produits agricoles cultivés en Ontario dans la zone du marché fermier, sur son site Web et dans les médias sociaux au cours de l'année.

Le marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits et de denrées alimentaires du commerce de l'épicerie indépendante en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 5 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de 300 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de denrées alimentaires différentes, dont environ 150 sont cultivées à l'échelle locale.



Je tiens à remercier mes collègues administrateurs qui siègent au conseil d'administration, les locataires du marché, les employés du marché, les fournisseurs de biens et de services au marché ainsi que les nombreux acheteurs, d'avoir contribué au succès que la commission a connu au cours de l'exercice 2020-2021.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Christy McMullen
Président

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Table des matières

Responsabilité de la direction pour les états financiers	2
Rapport de la vérificatrice indépendante	3-4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des revenus et dépenses	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9-16



Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165 the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Le 2 décembre 2021

Responsabilité de la direction pour les états financiers! États financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 2 décembre 2021.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice indépendante, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur de l'administration



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE INDÉPENDANTE

À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario et au ministre des Finances

Opinion

J'ai effectué la vérification des états financiers de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, l'état des recettes et dépenses, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base de l'opinion

J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Mes responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail à la section *Responsabilités du vérificateur dans la vérification des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux exigences canadiennes en matière d'éthique applicables à ma vérification des états financiers au Canada, et je me suis acquittée de mes autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour servir de base à mon opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la CMPAO à demeurer en continuité d'exploitation, en dévoilant, selon le cas, les questions liées à la continuité d'exploitation et en utilisant la méthode de comptabilité de la continuité d'exploitation, sauf si la CMPAO envisage de cesser les opérations, ou si elle n'a aucun autre choix réaliste que de le faire.

Le processus d'information financière de la CMPAO incombe aux responsables de sa gouvernance.

B P 105.15th Étage
20 Dundas Street West
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2361
télécopieur 416 326-3812

B P 105.15^e étage
20, rue Dundas ouest,
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités du vérificateur dans la vérification des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur, et de publier un rapport du vérificateur présentant mon opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification menée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, elles pourraient raisonnablement influencer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada, j'exerce un jugement professionnel et je maintiens un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Je dois également :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures de vérification adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant de la fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer de la collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la substitution du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CMPAO.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par la direction.
- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par la direction du principe de la continuité de l'exploitation et, en fonction des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CMPAO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je dois, dans mon rapport de vérification, attirer l'attention sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier mon opinion. Mes conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport de vérification. Cependant, des événements ou des conditions futurs pourraient amener la CMPAO à cesser ses activités.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui permette une présentation fidèle.

Je communique avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification et les constatations importantes faites au cours de la vérification, y compris toute lacune importante du contrôle interne identifiée lors de ma vérification.

Toronto (Ontario)
Le 2 décembre 2021



Susan Klein, CPA, CA, ECA
Vérificatrice générale adjointe

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de la situation financière

31 mars 2021 2020

Actifs

Courant

Liquidités	744 333 \$	- \$
Comptes clients	678 814	1 137 861
Charges payées d'avance	69 671	79 461
	<u>1 492 818</u>	<u>1 217 322</u>

Immobilisations (note 3)

44 616 780 46 443 003

46 109 598 \$ 47 660 325 \$

Passifs et actifs nets

Courant

Dettes bancaires	- \$	2 277 \$
Emprunts à vue (note 4)	15 045 021	16 189 012
Créditeurs et charges à payer	743 638	1 332 620
Revenus constatés d'avance	963 669	818 679
	<u>16 752 328</u>	<u>18 342 588</u>

Apports en capital reportés (note 5)

409 628 421 703

17 161 956 18 764 291

Actifs nets

Investis dans des immobilisations	29 162 131	29 832 288
Non affectés	(214 489)	(936 254)
	<u>28 947 642</u>	<u>28 896 034</u>

46 109 598 \$ 47 660 325 \$

Engagements (note 7)

Passifs éventuels (note 10)

Au nom du conseil d'administration :



Président



Secrétaire-trésorier

**Commission du marché des produits
alimentaires de l'Ontario
État des revenus et dépenses**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

Revenus

Loyers	9 576 877 \$	9 479 277 \$
Entreposage frigorifique	2 319 499	2 943 516
Droits de péage	667 575	690 922
Droits de passage des acheteurs	409 620	421 906
Fonds liés à la COVID-19 (note 11)	399 135	33 149
Autres revenus	250 308	470 373

13 623 014	14 039 143
-------------------	-------------------

Dépenses

Salaires et charges sociales (note 6.11)	4 054 396	3 779 852
Électricité	2 209 129	2 311 588
cumulé	2 143 907	2 015 823
Enlèvement des déchets	1 839 619	1 718 818
Taxes foncières et taxes d'affaires	701 512	730 474
Réparations et entretien	603 505	727 910
Frais liés à la COVID-19 (note 11)	445 720	44 276
Intérêt	421 807	646 593
Assurances	365 147	358 922
Carburant	153 763	137 053
Services contractuels divers	151 536	159 272
Fournitures et charges de	142 527	192 177
Frais de bureau	123 936	98 997
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	74 198	74 198
brute	62 362	59 212
Honoraires et frais des membres du	33 816	84 618
Services juridiques	33 706	83 024
Divers	10 820	27 980

13 571 406	13 250 787
-------------------	-------------------

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice

51 608 \$	788 356 \$
------------------	-------------------

**Commission du marché des produits
alimentaires de l'Ontario
État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total 2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	29 832 288 \$	(936 254) \$	28 896 034 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	51 608	51 608
Achat d'immobilisations	317 684	(317 684)	-
Amortissement des immobilisations	(2 143 907)	2 143 907	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 075	(12 075)	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 143 991	(1 143 991)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	29 162 131 \$	(214 489) \$	28 947 642 \$

	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total 2020
Actif net à l'ouverture de l'exercice	28 586 720 \$	(479 042) \$	28 107 678 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	788 356	788 356
Achat d'immobilisations	5 207 019	(5 207 019)	-
Amortissement des immobilisations	(2 015 823)	2 015 823	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue investis dans des immobilisations	(3 000 000)	3 000 000	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 042 294	(1 042 294)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	29 832 288 \$	(936 254) \$	28 896 034 \$

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario
État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars **2021** **2020**

Flux de trésorerie liés aux :

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	51 608 \$	788 356 \$
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses		
et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 143 907	2 015 823
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	(12 075)	(12 078)
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie Comptes clients	459 047	(157 270)
Charges payées d'avance	9 790	(6 941)
Créditeurs et charges à payer	(588 982)	(214 978)
Revenus constatés d'avance	144 990	1 118

2 208 285 **2 414 030**

Activités d'immobilisation

Achat d'immobilisations	(317 684)	(5 207 019)
-------------------------	-----------	-------------

Activités de financement

Emprunts supplémentaires sur les emprunts à vue	-	3 000 000
Remboursement des emprunts à vue	(1 143 991)	(1 042 294)
Augmentation (réduction) des dettes bancaires	(2 277)	2 277

(1 146 268) **1 959 983**

Changement net de la trésorerie

744 333 **(833 006)**

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice

- **833 006**

Trésorerie à la clôture de l'exercice

744 333 \$ **- \$**

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

1. Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 872 et 65/09 connexes. La commission a pour mandats d'exploiter un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires ainsi que d'acquérir et d'exploiter la logistique nécessaire au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est un organisme sans but lucratif provincial géré par un conseil d'administration et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, y compris la série 4200 de normes comptables pour le secteur public.

L'actif net de la commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- non affecté : il comprend l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- investi dans des immobilisations : il représente les placements nets dans les immobilisations de la commission décrites à la note 3. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Liquidités

Les liquidités sont composées de fonds détenus dans une grande institution financière.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

2. Résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la dette bancaire, des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les comptes exigeant des estimations importantes incluent la durée d'utilité des immobilisations.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

3. Immobilisations

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 401 937	2 432 416	4 969 521
Bâtiments	55 412 192	20 932 434	34 479 758
Matériel	6 719 212	3 673 004	3 046 208
Terrasse de stationnement et mur de	7 435 541	5 620 402	1 815 139
Construction en cours	30 550		30 550
	77 275 036 \$	32 658 256 \$	44 616 780 \$

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 391 165	2 218 698	5 172 467
Bâtiments	55 191 391	19 543 887	35 647 504
Matériel	6 633 970	3 364 701	3 269 269
Terrasse de stationnement et mur de	7 435 541	5 387 062	2 048 479
Construction en cours	29 680		29 680
	76 957 351 \$	30 514 348 \$	46 443 003 \$

Au cours de l'exercice, aucun actif entièrement amorti n'a été radié (néant en 2020).

Au cours de l'exercice, un montant de 211 576 \$ (7 598 371 \$ en 2020) comptabilisé dans Construction en cours a été reclassé selon la ventilation suivante : 200 805 \$ (7 114 964 \$ en 2020) au poste Bâtiments, 10 771 \$ (néant en 2020) au poste Améliorations foncières et néant (483 407 \$ en 2020) au poste Matériel.

Les dépenses d'amortissement pour l'exercice se sont situées à 2 143 907 \$ (2 015 823 \$ en 2020) et sont incluses dans l'amortissement des états des revenus et dépenses.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

4. Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2021	2020
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 \$ (1 125 000 \$ en 2020), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 5 000 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	1 005 000 \$	1 065 000 \$
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 641 \$ (2 681 641 \$ en 2020), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	2 096 570	2 389 106
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 \$ (7 847 731 \$ en 2020), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 40 662 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement pendant la construction des immobilisations; cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations	6 871 847	7 359 789
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 934 \$ (1 576 934 \$ en 2020), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 8 344 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût de remplacement de l'équipement de réfrigération	1 376 689	1 476 812
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 \$ (4 000 000 \$ en 2020), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 16 950 \$ plus intérêts; cet emprunt est affecté principalement au financement du coût du poste de compacteur et de l'aire de réception de l'entreposage frigorifique	3 694 915	3 898 305
	15 045 021 \$	16 189 012 \$

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2021, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2021.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2021, la commission en a utilisé néant (néant en 2020).

5. Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	421 703 \$	433 781 \$
Moins : montant passé en résultat au cours de l'exercice	(12 075)	(12 078)
Solde à la clôture de l'exercice	409 628 \$	421 703 \$

6. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses salariés à temps plein un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré, dans lequel les salariés versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur rémunération. La commission verse une cotisation du même montant à concurrence de 6 % pour les employés cumulant plus de 15 ans de service et de 5 % pour les autres employés admissibles. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 101 082 \$ (94 375 \$ en 2020) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

7. Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

Année	<u>Montant</u>
2022	415 392 \$
2023	328 863
2024	55 148
2025	1 260
	<u>800 663 \$</u>

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

8. Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Au 31 mars 2021, le classement des débiteurs en souffrance, mais non douteux, était le suivant :

2021	30 jours	60 jours	90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	111 575 \$	34 293 \$	14 193 \$	45 649 \$
2020	30 jours	60 jours	90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	310 668 \$	145 607 \$	2 901 \$	45 134 \$

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

8. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2021 est présentée dans le tableau suivant.

2021	Au plus six mois	Entre six mois et un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créditeurs et charges à payer	743 638 \$	- \$	- \$	- \$	743 638 \$
Emprunts à vue	<u>571 995</u>	<u>571 995</u>	<u>4 575 962</u>	<u>9 325 069</u>	<u>15 045 021</u>
	1 315 633 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	9 325 069 \$	15 788 659 \$
2020	Au plus six mois	Entre six mois et un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes bancaires	2 277 \$	- \$	- \$	- \$	2 277 \$
Créditeurs et charges à payer	1 332 620	-	-	-	1 332 620
Emprunts à vue	<u>571 995</u>	<u>571 995</u>	<u>4 575 962</u>	<u>10 469 060</u>	<u>16 189 012</u>
	1 906 892 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	10 469 060 \$	17 523 909 \$

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

9. Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

10. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la commission est confrontée à diverses réclamations et affaires litigieuses. La direction de la commission croit que ces réclamations n'auront pas d'incidence importante sur la position financière de la commission, bien qu'aucune garantie ne puisse être fournie quant à la conclusion finale de ces réclamations. Tout accord potentiel sera comptabilisé lorsqu'un passif est probable et qu'un montant peut être raisonnablement déterminé.

11. Événement important – COVID-19

Le 19 mars 2020, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) a convenu de rembourser à la commission 70 % de certaines dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 399 135 \$ pour l'exercice 2021 et jusqu'à 146 865 \$ pour l'exercice 2022 liées aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19 à la commission. Les dépenses admissibles incluaient les coûts liés à l'assainissement et aux protocoles de sécurité dans les aires communes, des locataires et réglementées des installations de la commission.

Au cours de l'exercice, la commission a reconnu le financement de 399 135 \$ (33 149 \$ pour 2020) et a encouru des dépenses totales de 609 869 \$ (47 356 pour 2020) liées à la COVID-19, dont 164 149 \$ (3 080 \$ pour 2020) sont inclus dans les salaires et charges sociales.

Au 31 mars 2021, la commission avait enregistré un montant à recevoir de 27 775 \$ (33 149 \$ en 2020) de la part du MAAARO lié aux coûts admissibles encourus pendant l'exercice 2021.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des années précédentes ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de cet exercice.